



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

21 GA

WHC/17/21.GA/6
Paris, le 2 octobre 2017
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VINGT-ET-UNIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO
14-15 novembre 2017

**Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Examen de l'état des comptes du
Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions des
États parties**

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions obligatoires et volontaires des États parties au Fonds du patrimoine mondial, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015 et la période allant du 1er janvier 2016 au 30 juin 2017.

Ce document doit être lu parallèlement au document WHC/17/21.GA/ INF.6.

Projet de résolution : 21 GA 6, voir Partie II.

I. ÉTAT DES COMPTES DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2014-2015 sont présentés à l'Assemblée générale conformément à l'article 6.4 du Règlement financier de du Fonds du patrimoine mondial. Les états financiers figurent dans le document WHC/17/21.GA/INF.6.
2. Les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015 ont été présentés à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial (Istanbul/UNESCO, 2016)¹. Pour 2014-2015, le Comité du patrimoine mondial a initialement approuvé un plan de dépenses de 5 142 959 dollars EU (décision **37 COM 15.I** §11, Phnom Penh, 2013). Le Comité du patrimoine mondial a approuvé la demande de fonds additionnels de l'ICOMOS à hauteur de 126 908 dollars EU pour 2014 (décision **38 COM 12**, §17, Doha, 2014), ainsi que la demande de fonds additionnels de l'ICOMOS à hauteur de 57 180 dollars EU pour 2015 (décision **39 COM 15**, §14, Bonn, 2015). L'ajustement budgétaire total pour l'ICOMOS amène le plan de dépenses pour 2014-2015 à 5 327 047 dollars EU.
3. Les dépenses totales du Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2015 s'élevaient à 4 710 372 dollars EU, soit 88,4 % du plan de dépenses (voir Total A, état I.I.).
4. Sur l'exercice biennal 2014-2015, le total des recettes et des dépenses s'est élevé respectivement à 8 251 525 dollars EU et 7 995 466 dollars EU. Sur cette période, la réserve globale du Fonds du patrimoine mondial a augmenté de quelque 477 164 dollars EU, pour atteindre 5 524 134 dollars EU au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique principalement par la liquidation des engagements des années précédentes.
5. Le document WHC/17/21.GA/INF.6 intègre également les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017. Les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ont été présentés à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial (Cracovie, 2017)².
6. Le rapport s'intéresse non seulement au budget approuvé et au plan de dépenses (état I.I.), mais aussi aux sous-comptes créés pour l'assistance internationale, les capacités humaines, les activités promotionnelles et affectées, ainsi que le Fonds de réserve d'urgence. Il donne également, pour comparaison, les chiffres de l'exercice biennal précédent pour la même période.
7. Le plan de dépenses approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élevait à 5 123 277 dollars EU (décision **39 COM 15** §15, Bonn, 2015). À sa 40^e session, le Comité du patrimoine mondial a approuvé « la demande de fonds additionnels de l'ICOMOS à hauteur de 100 839 dollars EU pour 2016 ainsi que la demande de fonds additionnels de l'ICOMOS à hauteur de 158 169 dollars EU pour 2017 ». L'ajustement budgétaire total pour l'ICOMOS porte le plan de dépenses 2016-2017 à 5 382 285 dollars EU (décision **40 COM 15** §7, Istanbul/UNESCO, 2016).
8. Dans l'annexe I, l'état I.I (document WHC/17/21.GA/INF.7) présente la proposition budgétaire n°1 dans la rubrique « Allocation 2016/2017 » ainsi que la proposition n°2 dans la rubrique « Plan de dépenses 2016/2017 ». Au 30 juin 2017, le taux de dépense (obtenu en comparant le Total des dépenses [4 353 660 dollars EU] par rapport au plan de dépenses [5 382 285 dollars EU] est de 81 % pour l'exercice biennal 2016-2017. Au 30 juin 2017, les engagements non liquidés, d'un montant de 1 525 782 dollars EU, représentaient 28 % du plan de dépenses. Sur ce montant, 1 279 507 dollars EU (soit

¹ Détails disponibles dans le document WHC/16/40.COM/15 : <http://whc.unesco.org/archive/2016/whc16-40com-15-FR.pdf>, pages 2 à 4.

² Détails consultables dans le document WHC/17/41.COM/14 : <http://whc.unesco.org/archive/2017/whc17-41com-14-fr.pdf>, pages 3 et 4.

84 % des engagements non liquidés) sont liés aux contrats des Organisations consultatives établis pour l'exercice biennal.

9. D'après l'état des contributions obligatoires au 30 juin 2017, sur 180 États parties, 88 sont à jour du paiement de leurs contributions obligatoires mises en recouvrement (au titre de l'article 16.1 de la *Convention*) et 92 ont des versements à effectuer au Fonds du patrimoine mondial (soit plus de la moitié des États parties concernés). S'agissant des contributions volontaires mises en recouvrement (au titre de l'article 16.2 de la *Convention*), 3 États parties sur 13 n'ont rien versé au Fonds du patrimoine mondial en 2017. L'état des contributions obligatoires et volontaires mises en recouvrement au 30 juin 2017 fournit de plus amples informations.
10. La liste détaillée des autres contributions volontaires supplémentaires au Fonds se trouve en annexe I. Cette liste montre que l'Australie et la Turquie ont versé une contribution volontaire supplémentaire selon l'option 1³ de la résolution **19 GA 8**.

II. PROJET DE RÉSOLUTION

Projet de résolution : 21 GA 6

L'Assemblée générale,

1. *Ayant examiné les documents WHC/17/21.GA/6 et WHC/17/21.GA/INF.6,*
2. *Ayant examiné en particulier les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2015 ;*
3. *Approuve les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2015 ;*
4. *Prend note des états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période allant du 1er janvier 2016 au 30 juin 2017.*

³ Option 1 (adoptée par la résolution **19 GA 8**) : augmenter de 1 à 2 % le pourcentage standard utilisé dans le calcul des contributions au Fonds du patrimoine mondial.